



CONSEIL MUNICIPAL : COMPTE-RENDU SOMMAIRE **Séance du Lundi 7 mars 2022**

Le Conseil Municipal, de la commune d'Hérouville-en-Vexin, s'est réuni en Mairie,

Le lundi 7 mars 2022 à 20 Heures 30 mn

En séance ordinaire et publique, sous la présidence de **Monsieur Eric BAERT, Maire**.

Etaient présents : M. BAERT, M. BARDOUIL, Mme BUSSELL, M. CHAUVIN, Mme COLLAS, M. COUBRICHE, M. DONET, M. GARDET, M. LEBECQ, Mme PETEL, M. SINGEOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CAPRON (pouvoir M. BAERT), Mme LEBLANC (pouvoir Mme COLLAS), M. LECOMTE (pouvoir M. CHAUVIN).

Absents : Mme CHANTEPIE.

A été élue secrétaire : Mme PETEL.

Approbation du compte-rendu municipal du 7 janvier 2022.

Ce compte-rendu municipal sera diffusé sous réserve de son approbation au prochain Conseil Municipal.

1/ FINANCES

1- Approbation du Compte de Gestion 2021.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2021 dressé par Monsieur le Receveur Municipal de l'Isle Adam.

2- Approbation du Compte Administratif 2021.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture faite par Monsieur Philippe CHAUVIN, rapporteur du budget, de l'exécution du budget de l'exercice 2021, et après avoir délibéré sur le Compte Administratif 2021 dressé par Monsieur Eric BAERT, Maire, votent à l'unanimité des membres présents et représentés, à l'exception de Monsieur le Maire qui ne participe pas au vote, le Compte Administratif 2021 dont les résultats sont les suivants :

- Investissement :	+ 89 595,31 €
- Fonctionnement :	+ 79 684,90 €
- Résultat global :	+ 169 280,21 €

3- Affectation de résultats 2021.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le résultat de clôture de l'exercice 2021 qui se traduit ainsi :

- Fonctionnement : excédent : + 79 684,90 €
- Investissement : excédent : + 89 595,31 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce résultat au budget primitif 2022 et de le répartir ainsi :

- Section de Fonctionnement : + 7 532,83 € d'excédent (article R 002)
+ 72 152,07 € d'excédent (article 1068)
- Section d'Investissement : + 89 595,31 € d'excédent (article R 001)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter au Budget Primitif 2022, les résultats de clôture de l'exercice 2021.

4- Vote du Budget Primitif 2022.

Monsieur Philippe CHAUVIN, rapporteur du budget, donne lecture aux membres du Conseil Municipal des articles et des chapitres de la section de Fonctionnement et d'Investissement du Budget Primitif 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote le budget primitif 2022 de la commune, chapitre par chapitre qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses : 514 462,83 €
- Recettes : 514 462,83 €

Section d'Investissement :

- Dépenses : 583 231,38 €
- Recettes : 583 231,38 €

5- Vote des taux d'imposition 2022.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les taux d'imposition pour l'exercice en cours selon la répartition suivante :

- TAXE FONCIERE sur les propriétés BATIES.....27,41%
- TAXE FONCIERE sur les propriétés NON BATIES30,84%

6- Subvention aux associations.

Monsieur le Maire rappelle que les petites associations de proximité et la coopérative scolaire ont très peu de moyen et souhaiterait leur apporter un soutien financier.

Il est donc proposé cette année de reconduire les subventions des 4 associations ainsi que la coopérative scolaire pour un montant respectif de 150 euros chacun, à savoir :

- Sauvegarde Vexin du Sausseron,
- Amis du Vexin Français,
- La Maison des tulipes,
- Le Bleuet de France, ONACVG, et
- La coopérative scolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de subventionner ces 4 associations et la coopérative de l'école d'Hérouville-en-Vexin pour l'année 2022.

2/ TRAVAUX EGLISE

Depuis plus de 2 ans, l'église est équipée de capteurs qui mesurent les mouvements de la structure et les conclusions de ces mesures attestent que le monument bouge peu.

Une réunion a été rapidement organisée avec l'architecte, Mr BERHAULT et les adjoints au Maire, Martine COLLAS, Philippe CHAUVIN et Jacques LEBECQ afin d'obtenir des précisions sur les travaux strictement nécessaires pour consolider les murs et revoir sa proposition à la baisse.

Nous sommes dans l'attente d'un nouvel estimatif en cohérence avec les travaux à réaliser.

Il sera possible d'obtenir des subventions sur une période de 10 ans allouées selon les tranches de travaux.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin de s'engager sur ce projet à long terme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

S'engage à réaliser les travaux suivants les urgences, préconisations de Mr BERHAULT ainsi que les moyens de la commune.

3/ LOGEMENT

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que les travaux du presbytère devraient se terminer en avril.

Il s'agit donc d'une maison de 107 m² avec 4 chambres, salle d'eau, 2 wc, cuisine aménagée, chauffage électrique par pompe à chaleur air/eau.

Elle sera mise en location et pour cela Monsieur le Maire propose deux options :

- L'équipe municipale prend en charge la gestion locative du bien,
- Mettre en gérance auprès d'une agence immobilière pour environ 7% du montant des loyers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de mettre en gérance le bien auprès d'une agence immobilière.

4/ PRÉFABRIQUÉ

Monsieur le Maire explique que l'association de modélisme d'Auvers-sur-Oise se trouve en recherche d'un local pour environ 2 ans, compte-tenu des travaux qui l'obligent à quitter ses locaux actuels.

Cette association propose à ses adhérents la fabrication et l'entretien des avions. Le local sera donc utilisé pour ces activités et le stockage du matériel.

Le préfabriqué de l'école étant inutilisé aujourd'hui, Monsieur le Maire propose de le prêter à l'association. L'entrée des adhérents se fera uniquement par l'accès côté maison du village.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte que l'association de modélisme d'Auvers-sur-Oise utilise le préfabriqué de l'école pour son activité.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

- **Réunion CAUE** : Samedi 12 mars à 10h00 à la mairie. Présentations des projets de réaménagement du centre bourg.

- **Elections présidentielles** : Elles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

- **Repas des anciens** : samedi 9 avril 2022 à 12h30 à la salle des fêtes. Le traiteur Leroy d'Etrépagny s'occupe du repas.
- **Fête du CAVS** : Septembre 2022. Une réunion est organisée le 24 mars afin d'acter si Hérouville-en-Vexin sera bien la commune organisatrice cette année.
- **Fête champêtre** : La commune aimerait renouer avec ses évènements conviviaux qui permettent aux habitants de se retrouver. Première réunion de travail le mardi 15 mars à 19h00.
- **Date prochain conseil municipal** : date à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40 Heures.



Le Maire,
Eric BAERT